

**CONTRIBUTION DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES AU  
DISCOURS DE NOUVEL AN DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Durant l'année 2008**, l'économie mondiale a été marquée par trois crises majeures, à savoir la crise alimentaire, la crise énergétique et la crise financière, dont certaines conséquences n'ont pas épargné la Côte d'Ivoire.

**La crise alimentaire** s'est manifestée par la flambée des prix des denrées de grande consommation.

Pour faire face aux prix intérieurs qui avaient atteint des niveaux excessifs au mois de mars 2008, j'ai ordonné le 1<sup>er</sup> avril 2008, la prise de mesures d'allègement de la fiscalité intérieure et des droits de douanes sur certains produits de grande consommation.

Ces mesures, qui ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année, ont entraîné une perte de recettes pour l'Etat, évaluées au 31 décembre 2008 à 48,6 milliards.

La solution durable à la crise alimentaire réside dans notre capacité à accroître la production nationale de denrées alimentaires et à améliorer les conditions de distribution. C'est pourquoi, un programme d'urgence de la production rizicole a été adopté par le Gouvernement en juin 2008. L'ensemble des Départements ministériels impliqués dans la gestion de ce programme, ainsi que les populations et les acteurs doivent maintenir leur engagement, pour sa mise en œuvre satisfaisante.

**La crise énergétique** s'est traduite par la hausse des prix du pétrole brute, qui a atteint son niveau record de 147 dollars le baril, en juillet 2008, entraînant l'augmentation des prix des produits pétroliers.

La capacité de résistance intérieure ne permettant pas de faire face à ce niveau de hausse, le Gouvernement a dû procéder à des ajustements sur les prix à la pompe des produits pétroliers.

En outre, il a pris des mesures d'accompagnement, pour encadrer cette décision de hausse. Il s'agit, d'une part, de la réduction du train de vie de l'Etat, à travers la baisse des dépenses de fonctionnement l'Administration publique de 50 milliards, et d'autre part, de la mise en place de cadres de concertations sur la cherté de la vie et le suivi des prix des produits pétroliers.

Ces dispositions devraient permettre d'arriver à l'ajustement progressif des prix des produits pétroliers à la pompe, en liaison avec les acteurs sociaux, puis au mécanisme de fixation automatique des prix.

Dans ce cadre, pour tenir compte de la baisse du prix du pétrole brute enregistrée à partir du dernier trimestre 2008, le Gouvernement a procédé à la révision à la baisse des prix du carburant en novembre 2008.

Enfin, j'ai instruis le Gouvernement, de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences de la crise financière internationale sur l'économie et les populations ivoiriennes.

Malgré cet environnement international particulièrement difficile, l'économie ivoirienne qui a bénéficié du retour progressif de la paix grâce à l'Accord Politique de Ouagadougou, a confirmée la reprise de la croissance entamée en 2004, avec un taux de 2,9%, estimé à fin décembre 2008.

Le Gouvernement, dans le cadre de la reprise complète des relations avec la communauté financière internationale, a poursuivi ses efforts d'assainissement du cadre macroéconomique, de normalisation de la gestion budgétaire, de transparence en matière de gestion des finances publiques et des principaux secteurs et filières de l'économie nationale.

Au regard de ces efforts soutenus et des évaluations positives du programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC), le document préliminaire de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (PPTTE) pour la Côte d'Ivoire, vient être approuvé par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Ainsi, notre pays est éligible à l'initiative PPTTE, qui devrait lui permettre d'obtenir l'annulation de sa dette extérieure.

Par ailleurs, le retour à un calendrier budgétaire normal, qui est effectif depuis janvier 2008, a été confirmé par l'adoption du budget 2009, le 18 décembre 2008. Ce budget 2009 prépare à la reconstitution du tissu économique profondément affecté par les années de crise, en vue d'une reprise soutenue de la croissance et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il prévoit au titre de la masse salariale, un montant de 765,1 milliards, intégrant notamment, les revalorisations accordées à certaines corporations, pour un montant de 37 milliards de F CFA.

Ce niveau traduit la volonté du Gouvernement de mettre progressivement en œuvre les mesures, afin de contenir la masse salariale, dans des proportions qui garantissent la mise en œuvre satisfaisante du programme, avec en perspective l'annulation de la dette.

A cet égard, il est indispensable que les populations et l'ensemble des acteurs sociaux, dont les préoccupations constituent les priorités du Gouvernement, fassent preuve de compréhension et s'inscrivent dans une approche permettant à l'Etat de garantir dans la durée, l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous devons poursuivre nos efforts car avec la sortie définitive de la crise, l'annulation de la dette est la seule alternative de relance durable de la croissance économique, pour lutter efficacement contre la pauvreté.